

----- Message original -----

Sujet: Tr: Avis de l'autorité environnementale : Chaufferie biomasse et gaz naturel / Aurillac (15) / 2017-ARA-AP-00495

Date : Thu, 03 May 2018 16:51:18 +0200

"Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis

De : par ZACHARIE Audrey - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE"
<audrey.zacharie.-ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE

Pour : huguette.mialaret@cantal.gouv.fr

Bonjour,

En l'absence de Pierre Vinches, nous vous transmettons l'information que l'avis AE sur le projet de chaufferie Aurillac Chaleur Bois (ACB) est tacite, comme indiqué dans le mail de notification ci-dessous.

Cordialement,

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale

----- Message transféré -----

Sujet : Avis de l'autorité environnementale : Chaufferie biomasse et gaz naturel / Aurillac (15) / 2017-ARA-AP-00495

Date : Thu, 03 May 2018 15:58:29 +0200

De : Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE
emis par ZACHARIE Audrey - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE
<audrey.zacharie.-ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE

Pour : BALU Unité Interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/UD-CAP

<ud-cap.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>, VINCHES Pierre (Chef d'UD délégué) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/UD/UD-CAP
<pierre.vinches@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Ce dossier a fait l'objet d'un avis tacite.

Vous le trouverez en ligne, sur le site internet de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes.

En vous souhaitant bonne réception,

PS : Il n'y aura pas d'envoi papier de cet avis

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale
ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr